

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le lundi 16 octobre 2023, à compter de 12 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)
M. O'Brien (vidéoconférence)
J. McWhirter (vidéoconférence)
M. Syvret-Caplin (vidéoconférence)
K. Ward
D. Bourgouin (vidéoconférence)
R. Mundle (vidéoconférence)
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRE PARENT : K. Mackenzie

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du
transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)

ABSENTS : D. Hunt, G. Hayes, R. Stewart, J. Bizeau, R. Di Tanna.

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C23-10-060

Il est proposé par K. Mackenzie que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) soit approuvé.

ADOPTÉ

3. APPROBATION DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a été informé du dégât d'eau qui a eu lieu le 4 février 2023, à l'école Grosse-Île, et que l'incident a été reconnu comme *sinistre*, selon les conditions de financement du MEQ;

ATTENDU QUE l'incident a été déclaré au MEQ en tant que *sinistre*;

ATTENDU QUE plus de trois (3) entreprises ont demandé à recevoir les documents d'appel d'offres du projet, après une invitation publique à soumissionner;

ATTENDU QUE la CSES a reçu une (1) soumission par voie électronique, à la date et à l'heure spécifiées dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, **Les Constructions des Îles Inc.**, s'élève à **248 864,00 \$** (taxes exclues);

ATTENDU QUE le service des Ressources matérielles a vérifié toute la documentation requise pour la soumission reçue par **Les Constructions des Îles Inc.** et qu'il a conclu que la soumission présentée était conforme;

ATTENDU QUE le montant de la soumission de l'entrepreneur s'élève à **248 864,00 \$** (taxes exclues);

C23-10-061

Il est proposé par K. Dickson, commissaire, que **Les Constructions des Îles** se voit attribuer le contrat pour le projet susmentionné;

QUE D. Simoneau, directrice générale, soit autorisée à signer toute la documentation connexe;

ET QUE J. Bradbury, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents relatifs audit contrat en l'absence de la directrice générale.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 7

C23-10-062

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. E. Beaulieu que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président